



Opérations de rénovation urbaine : parcours subis, parcours choisis

Synthèse de la recherche réalisée sur les trajectoires résidentielles des personnes relogées
lors des opérations de renouvellement urbain en Rhône-Alpes.



Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire

Mars 2008

Observatoire Social de Lyon
19 rue d'Enghien 69002 Lyon
☎ 04 78 38 52 00
oslyon@yahoo.fr

Co-Cité
Le Village
26170 La Roche sur le Buis
☎ 04 75 26 08 93
co-cite@wanadoo.fr

Catherine FORET
Le Godard - rue de la Cascade
69510 YZERON
☎ 04 78 81 02 67
catherineforet@wanadoo.fr

« ... ils font les gens comme des pions. (...), on les fait sortir de là, on les met là, on les a fait sortir de Pierre Loti, on les a mis juste à côté. Alors, ça revient au même ! Et puis rue Colette, c'est pareil, la moitié ils sont sortis de là et on les a mis là-bas. Et à côté. Donc c'est des pions. » (Ancienne habitante de la Muraille de Chine à Saint Etienne)

« ...Par contre si on me propose un boulot c'est pas pareil, si on me propose de déménager, avec un boulot à l'appui, c'est pas pareil. Si on me propose de déménager comme ça, je te mets là, individuel, c'est pas la peine. Tout ça avec le RMI, c'est pas la peine. » (Habitant de la Monnaie à Romans sur Isère)

« Donc ils nous ont fait sortir à l'extérieur pour regarder...mais après quand c'est tombé, nous avons commencé à penser là où nous sommes, que il viendra un jour que notre immeuble il va suivre le même trajet que l'autre! Et c'est triste! On vit comme des sauterelles! On est là, on saute, on saute, on saute! (rire) » (habitant de la Duchère, l'immeuble dans lequel il a été relogé est effectivement voué à la démolition)

Le programme de renouvellement urbain a été lancé par un Comité Interministériel des Villes le 14 décembre 1999. Il visait à assurer une transformation profonde des quartiers en difficulté à travers notamment des opérations de démolition – reconstruction. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 s'inscrit dans cette continuité, « dans un objectif de mixité sociale et de développement durable »¹. La démolition de 200 000 logements sociaux est programmée et les moyens administratifs et financiers renforcés.

Mais « que sont les habitants devenus ? »

La recherche que nous avons réalisée dans le cadre d'un programme du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) se proposait d'analyser les trajectoires résidentielles des personnes relogées lors d'opérations de rénovation urbaine sur différents sites de la région Rhône-Alpes² (La Duchère à Lyon, Montchovet- « la Muraille de Chine » à Saint Etienne, Teisseire à Grenoble et La Monnaie à Romans sur Isère).

Définie simplement, la trajectoire résidentielle d'un ménage correspond à la direction prise par son parcours résidentiel c'est-à-dire la succession des logements occupés par un ménage ou un individu ; cette direction peut globalement être soit ascendante, soit descendante, soit stable. Toute analyse des inflexions de trajectoire résidentielle liée au relogement doit prendre en compte les caractéristiques socio-économiques des ménages (âge, sexe, profession, niveau de revenu, composition de la famille...) et caractériser les espaces concernés dans la séquence du relogement, c'est-à-dire l'espace de départ et celui d'arrivée³. C'est également la relation entre ces deux espaces qui permet de saisir l'impact du relogement. Ces espaces doivent être considérés aux différentes échelles, celle du logement lui-même (taille, prix, confort, statut d'occupation...) et celle du contexte plus large d'habitation : immeuble, quartier, ou

¹ Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, article 6.

² Trajectoires résidentielles des personnes relogées lors des opérations de renouvellement urbain en région Rhône - Alpes, Christian Harzo (OSL), Nathalie Lauriac (Co-Cité), Catherine FORET, Jennifer Bidet (OSL / Université Lyon 2), PUCA, Réf. F05.05 – CO 05000009, décembre 2007. Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un programme national porté par le PUCA, initié en région Ile de France sous la responsabilité de Christine Lelévrier puis déployé dans trois régions : Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes, PACA.

³ LEVY (J.P.) dans « Habitat et habitants : position et mobilité dans l'espace résidentiel », in GRAFMEYER (Y.) et DANSEREAU (F.) : *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, P.U.L., 1998, pp. 153-180.

morceau de ville défini par ses caractéristiques objectives (type de population, type d'habitat, offre de services,...) mais aussi subjectives (image du quartier).

L'analyse quantitative des données sur le relogement recueillies dans le cadre de notre recherche auprès des bailleurs sociaux a permis de réaliser une analyse approfondie du segment d'itinéraire résidentiel lié au relogement et d'identifier des tendances dans ces parcours.

Mais le changement de lieu d'habitat ne se résume pas au seul mouvement dans l'espace d'un quartier, d'une ville. Le logement se construit en effet à travers plusieurs registres, imaginaires, symboliques, idéologiques⁴. Il s'imprègne de l'histoire de ses occupants, des lieux habités précédemment, des rencontres, des projets, des valeurs des personnes qui y vivent. Il montre, annonce ou tente de masquer des statuts sociaux réels, désirés, ou perdus. Mise en scène de soi, il est également le support de significations sociales liées à l'environnement dans lequel il s'inscrit. Le quartier et les représentations qui y sont attachées, la composition sociale de la population qui y vit, la forme urbaine de l'environnement et du bâtiment vont agir sur le vécu des occupants des logements, leurs représentations, leur vie sociale. **Démolir des logements, déplacer puis reloger des populations, sont autant d'opérations qui vont au-delà d'une simple restructuration du bâti.**

C'est pourquoi l'analyse des trajectoires résidentielles s'est également appuyée sur une approche globale des personnes. Des entretiens longs (intégralement retranscrits) ont été réalisés auprès de quarante personnes relogées dans le cadre de ces opérations. Il s'agissait en premier lieu de recueillir les perceptions des personnes interrogées sur les éléments retenus pour caractériser les trajectoires résidentielles de façon à enrichir l'analyse quantitative réalisée. La conduite des entretiens a également permis d'analyser les perceptions par les ménages des changements induits par le relogement sur leurs conditions de vie (au niveau familial, professionnel, scolaire, social ...), la façon dont les personnes ont vécu ce changement, leurs représentations du projet de rénovation urbaine, la manière dont elles s'envisagent dans ce projet et leur appréciation globale de l'impact de l'ensemble de ce processus sur leur vie.

L'analyse de ces entretiens montre que le choc produit par la démolition sur le délicat « bricolage » de l'habiter détermine fortement les significations portées par les personnes sur leur relogement. Au cœur des représentations exprimées concernant les modalités du processus de relogement et de la gestion des quartiers concernés, surgit **la question de la reconnaissance des personnes**, de leur capacité à penser et à agir leur projet de vie.

C'est au final cette question là, la reconnaissance ou la négation de la personne dans le relogement qui apparaît comme l'élément déterminant le sens que les personnes relogées confèrent elles-mêmes à leur trajectoire résidentielle.

Changer de logement : des parcours résidentiels déterminés par l'âge et les ressources des personnes

Analyser les trajectoires résidentielles des ménages relogés nécessite d'abord de connaître ces ménages puis d'étudier leurs parcours résidentiels, du logement démolé à leur installation dans un nouveau logement.

Les données disponibles recueillies auprès des bailleurs permettent de traiter de nombreuses dimensions de notre questionnement. Nous avons eu accès aux données relatives à l'âge, à la composition du ménage, à des éléments sommaires relatifs à la profession, plus fréquemment aux ressources disponibles.

⁴ Michel Bonetti, *Habiter – Le bricolage imaginaire de l'espace*, Paris, Desclée De Brouwer ; 1995.

Du côté de l'ancien logement, nous avons pu connaître le type de ce logement, l'ancienneté des ménages dans ce logement, le loyer et donc le taux d'effort des ménages. Enfin, en ce qui concerne le nouveau logement, nous avons pu obtenir dans une large mesure des informations sur le type, le loyer (donc le nouveau taux d'effort), la localisation. Il reste que certaines données étaient incomplètes (sexe, nationalité, âge chez certains bailleurs...) ou hétérogènes (revenus). Les insuffisances des données concernant les nouveaux logements des ménages sortis du parc du bailleur sont particulièrement dommageables pour analyser le devenir des personnes dont les trajectoires ont pu connaître des ruptures plus importantes (changement de bailleur, départ dans le parc privé, éloignement géographique...). Selon les sites et les bailleurs, des analyses ont cependant pu être développées qui proposent des pistes de réflexion que les entretiens qualitatifs ont pu enrichir.

Qui sont les ménages relogés ?

Situées en zone urbaine sensible, les populations touchées par les démolitions sont des ménages généralement plus « fragiles » que la moyenne si l'on combine faibles ressources économiques, grande taille du ménage, faible niveau de diplôme, chômage important... Ces ménages apparaissent également plus souvent captifs d'un logement social où la circulation est moins aisée que dans d'autres circuits.

L'analyse comparative entre les populations des quatre sites permet de préciser les caractéristiques des populations concernées et le contexte dans lequel se sont opérées les opérations de rénovation urbaine. Les **différences de dynamiques entre les communes** dans lesquelles se situent les différents sites sont un premier facteur d'influence. La typologie des sites en rénovation urbaine réalisée en 2004 par Acadie⁵ au niveau national permet de situer rapidement chacune des communes concernées. Lyon et Grenoble peuvent ainsi être classées dans le groupe de « décollage métropolitain », Saint Etienne fait partie des villes industrielles en reconversion tandis que Romans sur Isère s'inscrit dans le groupe des « villes moyennes dualisées », isolées, marquées par une faible dynamique de développement comme par le poids important des zones urbaines sensibles dans leur population totale.

Les projets de démolitions diffèrent d'un site à l'autre. Située dans un environnement de qualité, la Duchère est un quartier de 5500 logements (682 démolitions, 3 bailleurs concernés). Il se situe aisément dans la première catégorie de la typologie réalisée par Michèle Esposto⁶, de sites dont les démolitions vont permettre de tirer un meilleur parti en raison de leur position stratégique enviable. La convention ANRU concernant ce site définit des objectifs chiffrés de transformation forte du peuplement visant à ramener de 80 à 60% la part des logements sociaux sur ce quartier. La Muraille de Chine, principale unité de construction du quartier Monchovet, située dans un vaste ensemble urbain désigné à Saint Etienne comme « les quartiers sud-est », comprenait 527 logements gérés par un seul bailleur. Le quartier Teisseire à Grenoble était composé de 1200 logements, dont 228 ont été démolis (vente d'une partie du parc à un 2^{ème} bailleur). Ces deux sites se situent davantage dans une dynamique d'adaptation de l'offre de logement aux standards actuels de confort, tout en s'inscrivant dans un projet urbain visant à revaloriser le quartier. Le projet de rénovation urbaine de la Monnaie (1811 logements, 288 logements démolis, un seul bailleur) à Romans sur Isère répond à des préoccupations similaires même si les critères qui ont présidé au choix des immeubles à démolir renvoient plus directement aux difficultés sociales de leurs habitants (grande précarité, « familles lourdes »).

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des ménages concernés par ces démolitions distingue des profils relativement différenciés sur chacun des sites. L'étude du revenu médian des ménages montre que les ZUS de **Montchovet et de la Monnaie se situent dans les 10% des ZUS où les revenus fiscaux annuels sont les plus faibles ; Teisseire fait partie des 20% des ZUS les plus**

⁵ Acadie Réflex, *Construction d'une typologie des sites en rénovation urbaine. Rapport final*, Délégation Interministérielle de la Ville, mai 2004

⁶ ESPOSTO Michèle, *Effets des projets de renouvellement urbain sur les parcours résidentiels et les tensions des marchés*, Délégation Interministérielle à la Ville, septembre 2003. Document réalisé à partir des contributions et interviews de directeurs GPV

«pauvres» tandis que La Duchère se situe légèrement au-dessus de la médiane⁷. La composition des ménages diffère également d'un site à l'autre. Ainsi, on observe une **part importante de petits ménages âgés, en général installés depuis longtemps, à la Duchère comme à Teisseire**, et une dominante de **grandes familles, dans des situations économiques plus précaires à Montchovet et à la Monnaie**. Le quartier de la Monnaie à Romans se distingue également par la forte proportion de ménages étrangers parmi les ménages relogés.

Moins pourvus en ressources économiques et sociales, les ménages appelés à déménager par les opérations de démolitions peuvent-ils se comporter par rapport au relogement comme d'autres ménages qui déménagent ?

Les relogés : des ménages qui déménagent parmi d'autres ?

La comparaison des profils des ménages relogés avec d'autres ménages en mobilité résidentielle issus du même quartier est nécessaire à la compréhension des trajectoires résidentielles des ménages pris dans un processus de relogement.

Cette comparaison ne peut se faire sur chaque site selon les mêmes critères en raison de difficultés d'accès à des données homogènes : sur certains sites on a pu comparer les ménages relogés aux ménages sortants ou entrants dans le parc social d'un quartier (Lyon⁸) ; sur d'autres sites, la comparaison s'est faite à l'échelle des immeubles démolis, entre personnes parties avant la procédure officielle de relogement et celles parties après (Saint Etienne et Grenoble) ; enfin, sur Romans, la comparaison a porté sur les profils de ménages issus de tranches distinctes d'opération de démolition.

Une même tendance se dégage de ces analyses comparatives, même si des nuances différencient légèrement les sites entre eux : les ménages qui déménagent spontanément sont plus jeunes, installés de moins longue date dans leur logement et sont généralement dans des situations face à l'emploi plus favorables que les ménages relogés pendant le processus de relogement.

Une adaptation de l'offre aux besoins des ménages ?

Près de 80% des ménages relogés **sont restés dans le logement social et la majeure partie n'a pas changé de bailleur social**. L'absence de coopération entre bailleurs (à l'exception de la Duchère) ou la situation de quasi monopole du bailleur (Romans), et le caractère exhaustif de l'enregistrement des données par les bailleurs pour les locataires restés dans leur parc, constituent autant d'éléments qui peuvent apporter des biais dans l'analyse, sans influencer toutefois ce premier constat : le relogement a été majoritairement pris en charge par les bailleurs de départ, ce qui contraste avec les différentes données disponibles sur le devenir des ménages ayant quitté spontanément le parc social.

Le manque d'information sur les ménages sortis du parc social nous a conduits à travailler ensuite uniquement sur les ménages restés dans le parc social. En moyenne, on observe que la majorité des ménages a été relogée dans un logement de même type. **La moitié des ménages en situation de sur-occupation dans leur ancien logement a cependant eu accès à un logement plus grand mais 42% de ces ménages ont vu leur situation de sur-occupation se maintenir voire empirer**. De même, la diminution de la taille du logement a touché avant tout les ménages en situation de sous-occupation de leur logement précédent.

Ces éléments d'évolution « objectifs » ne nous disent cependant rien sur la signification que prend cette évolution pour les ménages : le maintien dans un logement de même type pour les ménages en sur-

⁷ Tableau de distribution des ZUS selon la médiane des revenus par unité de consommation in : *Observatoire des zones urbaines sensibles*, Éditions de la DIV, Rapport 2005

⁸ Eohs, Observatoire multi-site du logement et des flux du Grand Lyon. Consolidation des résultats 2004, Document de synthèse, juillet 2006

occupation est-il vécu comme un statu quo ou comme une dégradation de la situation ? D'autres éléments d'amélioration peuvent-ils compenser le maintien d'une certaine sur-occupation ? A l'opposé, comment est ressenti le passage à un logement plus petit pour les ménages en sous-occupation, généralement des ménages de personnes isolées âgées ? Plusieurs personnes âgées interrogées formulent ainsi le regret de ne pouvoir accueillir leurs enfants et petits-enfants et de devoir se débarrasser du mobilier accumulé au cours des années. Ces **évolutions semblent se faire surtout à la marge, la distribution des ménages entre sous-occupation, sur-occupation et occupation « normale » ne se modifiant pas profondément**. Il semble a contrario que les relogements spontanés aient davantage favorisé l'amélioration des situations de sur-occupation vécues auparavant.

Ceci dit, l'évolution de la taille des logements ne peut, en soi, être prise comme un indicateur fiable de l'amélioration ou non des conditions de logement des ménages relogés. Elle doit être mise en regard avec l'évolution des loyers induite par le relogement ou, plus exactement, avec l'évolution du taux d'effort des ménages.

On l'a déjà souligné, les données concernant le taux d'effort sont à considérer avec prudence en raison de l'hétérogénéité et du caractère parfois approximatif de la mesure des revenus⁹.

Malgré ces réserves, on peut observer que la situation la plus courante est **une certaine stabilité du taux d'effort** : 39% des ménages ont connu une évolution inférieure à 5% de leur taux d'effort. Cette stabilité est davantage marquée sur le site de La Duchère puisqu'elle atteint 49% des ménages.

La part des ménages ayant vu leur taux d'effort augmenter de plus de 5 % reste relativement importante : elle correspond en moyenne à près d'un quart des ménages. Elle est particulièrement forte à Romans où le taux d'effort a ainsi augmenté pour 29% des ménages. En revanche, les ménages de Montchovet semblent avoir connu une hausse limitée de leur taux d'effort puisque cela ne concerne que 9% des ménages. L'analyse croisée de l'évolution du taux d'effort avec la taille des logements montre une forte corrélation entre les deux variables. Mais d'autres facteurs que le type de logement peuvent faire évoluer les loyers donc les taux d'effort : la surface disponible, les équipements du logement (balcon,...), l'ancienneté de l'immeuble, le type de quartier... Dans son étude sur la rénovation urbaine dans le XIII^e arrondissement de Paris dans les années 1960, Henri Coing souligne bien l'ambiguïté d'une augmentation des taux d'effort chez les ménages : pour certains, elle sera synonyme de promotion résidentielle réussie, pour d'autres elle correspondra à un sacrifice financier trop lourd pour être tenu sur la durée¹⁰.

La proximité spatiale, caractéristique majeure des lieux de relogement

Si le relogement s'effectue principalement dans le parc social du bailleur d'origine, il reste également souvent circonscrit au quartier de départ. Ainsi, en moyenne sur les quatre sites, **51% des ménages se sont installés dans la même ZUS**. Ce taux est particulièrement fort à La Monnaie où le relogement sur place concerne 58% des ménages ; il est légèrement plus faible à La Duchère, se situant autour de 49%. Quand les ménages ne sont pas directement relogés dans la même ZUS, ils le sont dans une zone proche. Ainsi, on constate que 61% des ménages restent à proximité de leur ancien logement. L'importance de cette réinstallation sur place est encore plus marquée pour les ménages relogés dans le logement social. Ainsi, 61% des ménages relogés dans le parc social restent dans la même ZUS, 70% dans le même secteur et près de 90% dans la même commune. Une approche par site du lieu de relogement lorsqu'il est situé hors de la ZUS de départ souligne la **rareté des relogements dans des contextes sociaux réellement différents**. A la Duchère par exemple, parmi les ménages ayant quitté la ZUS, un tiers des ménages a été relogé au sein de l'Est populaire lyonnais, retrouvant là un contexte urbain et social proche de la Duchère, un autre tiers s'est installé à proximité de son quartier d'origine, dans des communes à

⁹ Même pour les ménages restés dans le logement social, le taux de non réponses pour cette variable est élevé : il est de 19% en moyenne mais atteint 38 ou 39% pour Montchovet ou La Monnaie.

¹⁰ COING Henri, *Rénovation urbaine et changement social*, Editions ouvrières, 1966.

l'image davantage valorisée socialement, mais dans un secteur présentant des caractéristiques peu éloignées de celles de la Duchère.

L'apparente immobilité des ménages restés dans le quartier doit aussi être interrogée. **A Saint Etienne**, la répartition des ménages entre les différents sous-quartiers est particulièrement intéressante quand l'on compare les zones de relogement des ménages partis avant l'annonce de la démolition et ceux relogés après. Alors que les premiers, pouvant être considérés comme plus mobiles, se sont davantage installés dans la Marandinière qui abrite plutôt un « habitat à bonne échelle »¹¹ (en réalité surtout la petite Marandinière) ; on retrouve davantage de ménages relogés après l'annonce de la démolition dans le secteur Renoir qui fait partie de Montchovet et partage avec ce quartier les stigmates de l'« urbanisme de barres ». Cela confirme, dans une certaine mesure, l'idée selon laquelle **des relogements dans le même quartier peuvent correspondre à des trajectoires résidentielles divergentes : les ménages plus mobiles accèdent à une mobilité résidentielle ascendante en s'installant dans un secteur proche mais plus valorisé alors que les ménages moins favorisés restent captifs des espaces plus stigmatisés**. L'hypothèse d'une mobilité ascendante peut également être avancée pour les **ménages relogés dans des logements récents (voire neufs) financés en PLUS CD (PLUS Construction-Démolition), c'est-à-dire les financements de l'ANRU pour la reconstitution de l'offre de logements sociaux**. Cette information n'est disponible que sur le site de La Monnaie. Sur ce site, 22 ménages ont été relogés dans un logement financés en PLUS CD, soit 14% des relogés. Ces reconstructions sont exclusivement situées en dehors de La Monnaie. Quand on observe les caractéristiques des ménages relogés dans ces logements, on observe une surreprésentation des ménages de nationalité française (41% contre 25% en moyenne), des actifs avec emploi (45% contre 30% en moyenne) et des retraités (23% contre 17% en moyenne) et une sous-représentation des personnes allocataires du RMI (4,5% contre 24% en moyenne). **Ces logements nouvellement construits ont donc apparemment bénéficié à des ménages plutôt favorisés par rapport à la moyenne des ménages relogés de La Monnaie**.

Qui sont les ménages mobiles ?

Il est difficile de travailler en profondeur sur les déterminants potentiels de telle ou telle trajectoire résidentielle. En dehors de la fragilité des données socio-économiques (profession, revenu, âge,...), il est délicat d'examiner des corrélations concernant des faibles effectifs. Cependant, il est possible d'examiner des relations de corrélations pour des variables assez générales : on peut ainsi travailler sur le profil des ménages sortis du logement social et sur ceux restés dans le quartier d'origine. L'analyse ainsi réalisée fait apparaître que le facteur principal de différenciation est l'âge : **en moyenne, les moins de 49 ans sont davantage sortis du logement social que les plus de 49 ans**. L'influence de la composition familiale est moins marquée : seule une catégorie ressort réellement en moyenne, celle des **grandes familles monoparentales qui présentent une** plus grande propension à quitter le logement social. Cette tendance, également constatée en Ile de France¹², pourrait cependant s'expliquer par un artefact lié aux petits effectifs. L'âge est également discriminant pour deux autres groupes de populations, les isolés et les couples sans enfants ; les jeunes étant plus mobiles et les plus âgés davantage captifs du logement social. Les résultats portant sur le maintien ou non dans la ZUS confirment les résultats précédents : **les moins de 35 ans sont moins souvent restés dans la ZUS de départ, contrairement aux plus de 60 ans**. On retrouve également le cas particulier des grandes familles monoparentales ainsi que la différenciation des isolés ou des couples sans enfant selon l'âge. Autre résultat qui apparaît clairement : quelque soit l'âge du chef de famille, **les familles nombreuses (couples avec 3 enfants ou plus) sont généralement restés plus souvent en ZUS que les autres ménages**.

Ces analyses peuvent cependant porter des sens différents. La sortie du logement social peut davantage être entendue comme un signe d'une plus grande propension à la mobilité puisqu'on peut supposer que,

¹¹ Ville de Saint-Etienne. Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, p.9

¹² LELEVRIER Christine, Mobilités et trajectoires résidentielles des ménages dans les opérations de rénovation urbaine. Synthèse du rapport intermédiaire, septembre 2006

dans ces cas là, les ménages se sont relogés par leurs propres moyens. En revanche, la sortie de la ZUS de départ revêt un sens plus ambigu : renvoie-t-elle à une mobilité autonome, choisie et vécue comme ascendante, ou à une mobilité contrainte et/ou vécue comme descendante ?

L'analyse des ressources des ménages, plus précisément de l'origine de leurs revenus, montre enfin une nette différenciation des trajectoires de logement. D'un côté, les actifs employés et, dans une moindre mesure les chômeurs, sont plus souvent partis de la ZUS de départ : alors qu'en moyenne 51% des ménages sont restés dans la même ZUS, cela ne concerne que 40% des actifs employés. De l'autre côté, **les ménages les plus enclins à rester dans la ZUS se recrutent dans les catégories les plus précaires : ainsi, 65% des chefs de familles touchant le RMI restent dans la ZUS.** Les retraités eux aussi restent davantage dans la ZUS, ceci pouvant être corrélé à l'influence de l'âge sur la propension à quitter ou non le quartier de départ.

Changer d'habitat : des perceptions sociales qui interrogent la reconnaissance des habitants dans le projet

L'appréciation des parcours résidentiels, à partir des perceptions exprimées par les personnes sur les éléments retenus pour les qualifier (caractéristiques du logement et de son environnement) permet d'approfondir l'analyse et d'approcher les trajectoires résidentielles dans lesquelles ils se situent. Trois cas de figure peuvent être identifiés. **Le relogement peut déterminer un parcours positif qui confirme ou infléchit positivement les trajectoires résidentielles, en constituant soit un évènement « déclencheur », dans le sens où les ménages interrogés n'avaient pas de projet de déménagement, soit un évènement « opportunité » qui permet de réaliser un projet antérieur à l'annonce de la démolition (mais resté bloqué, faute d'offre adaptée ou d'accès à l'offre disponible). Le relogement peut aussi susciter un parcours négatif (ou mitigé) qui infléchit négativement la trajectoire résidentielle des ménages (ou la maintient).** Dans ce dernier cas, on remarque une majorité de ménages en grande précarité et, au sein de chaque cas de figure, le départ ou le maintien dans la zone urbaine sensible varie en fonction de l'âge et du niveau de ressources des ménages.

Si ces tendances peuvent être relevées et viennent confirmer les analyses réalisées dans le cadre de l'approche statistique, elles ne résument cependant pas la diversité socioéconomique et sociodémographique des groupes ainsi constitués. **Par ailleurs, la qualification des parcours et des trajectoires résidentielles à partir des critères « objectifs » habituels (caractéristiques sociales des ménages et caractéristiques socio-urbaines de l'habitat et de ses occupants) construit un sens parfois en contradiction avec les perceptions qu'en ont les personnes.**

Pour affiner l'analyse des facteurs permettant de mieux comprendre le sens des parcours et des trajectoires au plus près des perceptions sociales, il importe d'étudier l'impact du déménagement sur la vie de ces personnes.

Quitter son appartement, son voisinage, son quartier : l'épreuve du déménagement

L'annonce du changement a souvent été source d'angoisse, de malaise, quelle que soit la situation des personnes. « Peur », « choc », « colère », « blessure »... ces mots utilisés pour décrire ce moment sont relativement récurrents dans les entretiens. Un grand nombre de personnes âgées et de personnes en grande précarité décrivent de véritables traumatismes, notamment à travers les **problèmes de santé** selon elles induits par ce changement. Seules quelques personnes disent avoir vécu positivement cette annonce du relogement, perçu comme une opportunité pour réaliser un projet jusque là bloqué.

Plusieurs entretiens font d'abord référence à l'intimité du logement, au « chez soi » qu'il est difficile de quitter et de reconstruire ailleurs : les meubles sont bougés, changés plusieurs fois d'emplacement dans le nouveau logement, en vain ; ils ne trouvent pas leur place, tandis que d'autres ont dû être jetés faute d'espace. Cette « épreuve du déménagement¹³ » bouleverse également l'espace de relations sociales que le logement abrite et ouvre à la fois. Les travaux de Michel Autès¹⁴ montrent comment l'identité sociale des personnes qui n'ont pas une insertion régulière dans les rapports sociaux du travail est construite fortement à travers les rapports sociaux établis dans l'espace social de leur résidence. Le quartier, son histoire, les relations de voisinage, les équipements et les services dont ils sont usagers, **construisent et structurent l'identité des individus**. Les personnes que nous avons interrogées abordent dans les entretiens ces différentes dimensions de ce qui a trait à **l'attachement au quartier et plus encore à l'espace de proximité autour du logement — ce que de nombreuses personnes ont désigné comme étant leur « coin »**. L'importance des relations de voisinage se joue autant dans les **relations de solidarité** et d'entraide qui se déploient dans ces échanges, que dans la **maîtrise de l'environnement** qu'elles facilitent ; la récurrence de l'expression « **j'avais l'habitude** » en est certainement un des révélateurs. Voisins et familles se confondent souvent, support chacun de relations de solidarité. Cette ressource de **la famille** est souvent soulignée par les personnes interrogées comme un des motifs de leur volonté de continuer à habiter le quartier. Les **équipements et les services** sont présents dans la proximité (et ce dans les différents quartiers) ce qui les rend accessibles et appropriables, ils offrent aussi un support de relations qui participent à la construction de cette identité sociale et personnelle tout en favorisant une certaine maîtrise de leur environnement. Plusieurs personnes évoquent enfin une forme particulière d'interaction entre leurs pratiques et les caractéristiques de l'espace dans lequel elles vivent ou vivaient, et expriment leur attachement à ce **mode d'habiter**. L'accès aux espaces communs et aux espaces publics, leur investissement jouent ainsi un rôle particulièrement important. Nombreuses sont les personnes installées dans un nouveau quartier, qui décrivent la distance sociale avec leurs voisins, la cristallisation des tensions sur les questions d'éducation des enfants, les représentations induites par le quartier d'origine et la façon de les vivre, les discriminations ethniques réelles ou supposées et la difficulté à nouer des relations. D'autres décrivent au contraire une certaine **libération liée au départ du quartier**. Les trajectoires résidentielles qui se poursuivent en dehors du quartier et sont vécues positivement par les personnes sont généralement le fait de ménages jeunes, insérés professionnellement, ou de personnes qui ont grandi en dehors des quartiers populaires et s'y sont installées à l'occasion de leur mariage ou à un moment de difficultés socio-économiques rencontrées par le ménage. Dans ces cas, les relations de sociabilité très intenses du quartier ont pu devenir un espace de contraintes et d'obligations dont il était important de se libérer.

Enfin, le changement a un coût. La hausse du loyer et/ou des charges est vécue comme pénalisante par un peu plus du quart des personnes interrogées, un sacrifice que l'amélioration des conditions d'habitat (taille du logement, quartier davantage valorisé...) ne vient pas toujours compenser, faute de moyens pour ce faire. Parmi ces ménages, plusieurs ont pu assumer un temps cette hausse grâce à l'augmentation des aides au logement mais rencontrent ou prévoient des difficultés au moment du changement de la situation familiale (enfants âgés de plus de 21 ans, départ du foyer, séparation du couple). Ces difficultés financières peuvent aussi être liées à l'aménagement dans le nouveau logement. Le changement de mobilier lors du déménagement est une pratique assez fréquente parmi les personnes interrogées. Il est justifié par la nouvelle configuration du logement (différence de taille du logement, de certaines pièces, absence de placard présents dans le logement précédent, ...) mais peut également être induit par les représentations que se font certaines personnes sur les normes courantes de la gestion du déménagement (on jette le vieux, on s'équipe de neuf) ou la volonté de construire un intérieur davantage en phase avec le quartier et le statut social souhaité.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, près de la moitié exprime un sentiment négatif ou mitigé sur le processus de relogement. **Aucune corrélation ne peut être établie entre ce vécu et les**

¹³ Dominique Desjeux, « *Le déménagement, un drame du quotidien* », Dictionnaire de l'habitat et du logement, Marion SEGAUD, Jacques Brun, Jean-Claude Driant (dir.), Armand Colin, 2003.

¹⁴ Michel Autès, « *La sociabilité dans un quartier populaire ancien : le cas d'un faubourg de Lille* », Entraide, participation et solidarités dans l'habitat, Dan Ferrand-Bechmann (dir), Logiques Sociales, L'harmattan, 1992.

caractéristiques socio-économiques ou sociodémographiques des ménages, ni même entre le sens de la trajectoire résidentielle ainsi modifiée et les sentiments exprimés. Des ménages ayant connu un parcours que l'on peut considérer extérieurement comme positif, et qui a pu infléchir positivement leur trajectoire, ont pu vivre le relogement de manière très négative, voire douloureuse ; au contraire, des personnes aux parcours pouvant être analysés comme mitigés voire négatifs perçoivent de façon positive ce processus.

Si le déménagement est bien une épreuve qui bouscule l'intimité des personnes comme leurs relations sociales, n'est-il pas plus durement vécu lorsque la décision de déménager est imposée par un tiers extérieur et que le processus de relogement échappe aux principaux intéressés ? A partir de ce questionnement, nous avons cherché à analyser la façon dont les personnes avaient été associées au projet de rénovation urbaine et au processus de relogement. L'analyse a ainsi permis d'identifier un facteur clivant dans le vécu des ménages : **la reconnaissance des personnes dans le processus, c'est-à-dire la reconnaissance de leur capacité à penser et à agir sur leur projet de vie ; ou au contraire la sujétion à ce processus externe, de personnes qui subissent totalement la décision publique sans possibilité d'action.**

Reconnaissance dans le changement ou sujétion au changement ?

Pour apprécier cette capacité à être acteur dans le processus ou à être reconnu comme tel, nous nous sommes attachés à étudier les modalités d'expression et de prise en compte des choix en matière de relogement, la relation de service avec le bailleur en matière de gestion, les représentations liées à la démolition et au projet urbain et la façon dont les acteurs ont pu être associés à leur déroulement.

Dans un contexte où les capacités **de choix résidentiels** sont fortement contraintes (faiblesse de l'offre et modalités d'attribution parfois discriminatoires), la démolition forçait le déménagement, mais le processus de relogement offert par le bailleur se présentait comme un garant du choix des personnes de leur nouveau logement. L'expression des souhaits auprès des bailleurs dans un cadre institué (formulaire type à remplir) pouvait apparaître comme un support à minima de reconnaissance des personnes et de leur capacité à penser leur projet de vie. Or nombreux sont les ménages qui expriment l'absence de choix et la « pression » mise par le bailleur pour accélérer les décisions. Il est difficile d'apprécier cette pression. Le temps des souhaits et des propositions semble variable selon les personnes interrogées et certainement vécu différemment selon la capacité de choix que les personnes se reconnaissent. Cette absence de choix s'est parfois doublée d'une **fausse proposition de choix**. Des logements temporaires ont ainsi pu être proposés en attendant la libération de logements mieux adaptés mais jamais proposés ; des conventions de relogement prévoyant un retour dans le quartier ont été signées mais rapidement invalidées par les niveaux de loyers de ces nouveaux logements, voire l'opacité des modalités d'attribution. La moitié des ménages interrogés reconnaissent cependant la prise en compte de leur choix par le bailleur. La qualité de la relation instituée, et les ressources personnelles et sociales parfois mobilisées par les locataires dans ce qui est devenu une véritable négociation avec ce dernier, ont permis à ces personnes de voir leur besoins pris en compte. **Ces processus de choix ne se sont cependant jamais inscrits dans des espaces collectifs de dialogue avec le bailleur.** Le relogement a toujours été abordé au cas par cas, négocié de façon individuelle entre le bailleur et chacun des ménages concernés.

Les **modalités de gestion** (rénovation ou remise en état du logement attribué dans le cadre du relogement, entretien des parties communes...) influent directement sur la qualité de vie des habitants et apparaissent également comme un facteur important dans le sentiment de reconnaissance perçu par les personnes interrogées. Les pratiques concernant la remise en état des logements divergent d'un site à l'autre, d'un bailleur à un autre. Les critiques sur la qualité des réalisations et sur leur temporalité au regard de la date annoncée d'entrée dans le logement sont cependant assez partagées. Elles apparaissent de façon plus aigüe à Romans où la majorité des travaux (hors sols et sanitaires) ont été réalisés par les locataires sans indemnisation sinon la simple mise à disposition du matériel. Malfaçons, mauvaise qualité des matériaux, absence de finition, retards,... sont régulièrement constatées. La gestion de la phase de transition (entre les premiers et les derniers relogements d'un même bâtiment) a également pu être un facteur important de malaise. L'entretien du bâtiment est suspendu, la sécurité souvent difficile à assurer (squats...), la saleté s'accumule et donne à voir l'abandon et la dégradation du bâtiment qui peut participer

au sentiment pour les personnes de ne pas être prises en considération. Plus globalement, la gestion urbaine des quartiers, l'entretien des parties communes, la réfection des allées, des halls d'entrée..., est au centre des attentes des habitants et du regard qu'ils portent sur leur relogement.

Les représentations que les personnes développent sur leur relogement se fondent aussi sur la perception du projet, à l'aune de ce que les personnes en connaissent, et de leur appréciation de leur capacité à agir sur ce projet.

Les motifs de la démolition tels qu'ils peuvent être argumentés par les maîtres d'ouvrage sont souvent ignorés ; seuls quelques-unes des personnes enquêtées s'y réfèrent. La démolition est au contraire appréhendée comme une opération « **gâchis** », qui détruit un patrimoine pouvant faire l'objet d'une rénovation, ou qui dilapide l'argent public investi dans les rénovations précédentes. Elle est également jugée durement au regard de la **crise actuelle du logement** et des situations de mal logement parfois vécues par des proches. La démolition est perçue par certains comme le produit d'une mauvaise gestion antérieure, d'une absence de prise en compte des dysfonctionnements, des usages et des dynamiques sociales passées, le fruit de l'abandon par les acteurs publics de certains bâtiments, cause d'une dégradation accélérée de ces derniers. Plus globalement, la démolition est vécue comme une négation de **l'histoire individuelle et collective des habitants**. La majorité des personnes interrogées disent leur tristesse, leur peine, et parfois le choc psychologique ressenti. Les lieux témoins de l'histoire des familles, les traces des événements, des émotions passées disparaissent ; les souvenirs perdent leurs repères, les lieux qui les nourrissent. La douleur de cet effacement est d'autant plus forte que ce sont parfois les logements successifs de la famille qui ont été démolis. C'est aussi l'espace de l'histoire collective des habitants qui disparaît, les relations tissées avec les voisins, les événements heureux ou malheureux vécus avec eux, comme les luttes collectives qui ont marqué les différents quartiers concernés... « On pensait plus qu'à ça : au fait d'avoir été dispersés ». Ce terme de « dispersion » (ou « dispatchés ») apparaît à plusieurs reprises dans les propos tenus par les personnes. La violence des mots et des sentiments exprimés semble se nourrir du **sentiment de l'inutilité de cet événement pour les personnes**. Cette inutilité perçue par les personnes présentées comme bénéficiaires du projet peut être vécue comme étant en soi un acte de non reconnaissance. Seuls quelques habitants disent reconnaître le bien fondé de cette démolition et concentrent leur propos sur les bénéfices perçus pour eux et leur famille dans le cadre de ce projet.

Les maîtres d'ouvrage du projet inscrivent la démolition dans un projet global dans lequel celle-ci trouve sa légitimité et sa pertinence. Mais très peu de personnes interviewées abordent le projet de rénovation urbaine. Lorsque celui-ci est connu et abordé, il est effectivement compris comme un moyen de renforcer la mixité sociale. L'objectif est alors souvent approuvé, mais la démolition est rarement reconnue comme la démarche pertinente pour résoudre la ségrégation ethnique pourtant dénoncée. **Ce sont les processus de ségrégation et de discrimination, dans les modalités d'attribution, la gestion urbaine, voire le rapport aux institutions, qui sont mis en cause**. Les personnes qui s'expriment ainsi doutent de l'efficacité de la démolition pour agir sur ces processus. Une personne, citée en exergue de cette synthèse, aborde la question sous un autre angle en questionnant la cohérence d'un projet qui ne traite pas conjointement mobilité résidentielle et mobilité professionnelle, et se concentre uniquement sur le logement, sans investissement sur le volet socio-économique.

Les différents sites étudiés ont affiché des démarches « participatives » avec l'objectif d'associer les habitants au projet. Quelle est l'effectivité de cette participation ?

La menace sur l'intégrité physique, morale et sociale que fait peser sur l'individu le risque de perdre son toit permet de comprendre la peur qui a pu saisir des personnes lors de l'annonce de la démolition, ce dont plusieurs entretiens témoignent. Cette peur est certainement un des éléments explicatifs du constat fait par plusieurs interviewés : **l'impossibilité de constituer un collectif de protestation contre la démolition, face à la nécessité pour chacun de trouver rapidement une solution pour sa famille, un nouveau toit, dans un cadre que beaucoup décrivent sous « pression »**. Nombreux sont également les habitants qui décrivent pour eux ou leur voisins le sentiment d'une **parole illégitime**, sentiment particulièrement prégnant pour les personnes issues de l'immigration. Les propos ainsi développés formulent, de façon explicite ou par défaut, la première condition de la participation : être reconnu comme sujet de droit. Plus nombreuses encore sont les personnes interrogées qui disent l'inutilité

d'une parole dissonante, l'absence de confiance dans les institutions, dans leur capacité d'écoute et de prise en compte de la parole. Seul le quartier de la Duchère a vu une réelle mobilisation des habitants, cristallisée par la décision de démolir un bâtiment réhabilité en 1994 puis en 2002. Cette opposition est restée sans effet. Un des habitants interviewés a participé aux réunions publiques organisées par les bailleurs dans les différents sites. Il décrit des modalités d'animation des débats qui ne permettraient pas aux participants de prendre place dans les échanges, essentiellement centrés sur de l'information relative au projet.

Des perceptions sociales qui lient la « qualité » des parcours à la reconnaissance des personnes dans le projet

Si l'on reprend les différents éléments analysés pour apprécier la reconnaissance dont ont pu bénéficier les personnes – expression et prise en compte des souhaits de logement, relation de service avec le bailleur en matière de gestion, perception de la démolition et du projet - on peut distinguer deux groupes parmi les personnes interrogées : des personnes assujetties au processus et des personnes acteurs dans le processus - porteurs de savoirs, d'intentions et d'une stratégie d'action, ou reconnues comme telles.

On constate alors une corrélation forte entre ce critère de reconnaissance et l'appréciation portée par les personnes sur l'impact du processus de logement sur leur vie : les personnes portant un point de vue positif sont également celles qui ont pu être acteur de ce processus ou qui ont le sentiment d'avoir été reconnues comme telles ; les personnes portant un point de vue négatif ou mitigé sur leur logement sont également celles qui ont subi le processus.

Sur la base de ce critère - reconnaissance dans le processus /sujétion au processus, on peut construire une nouvelle typologie des parcours et des trajectoires :

- Des parcours et des trajectoires résidentielles vécus comme une régression ou une stagnation : des ménages ayant subi leur parcours ou porteurs d'un sentiment de sujétion. (plus de la moitié des ménages interrogés). Parmi ces ménages on constate une proportion importante de ménages en situation précaire (ressources dépendant des allocations sociales ou familiales, un seul actif à l'emploi pour subvenir aux besoins de trois enfants et plus, retraites très modestes) et de personnes âgées.

- Des parcours et des trajectoires ascendantes et vécus positivement : des ménages acteurs de leur logement ou reconnus comme tels, (un peu plus du tiers des ménages) À l'inverse, on trouve ici une proportion plus importante de ménages bénéficiant de ressources économiques stables et de ménages dont les ressources sociales et personnelles apparaissent fortes.

Reste une grande diversité de situation socioéconomique et sociodémographique dans les groupes ainsi constitués. L'histoire personnelle et sociale des personnes, l'expérience vécue, notamment dans leur rapport aux institutions, leur « caractère »... sont autant d'éléments qui, croisés avec l'analyse du contexte socio-urbain et du dispositif de concertation, permettraient certainement de comprendre la diversité des situations au regard de la capacité à être acteur, notamment du processus de logement. Une autre recherche serait nécessaire pour affiner cette typologie, en s'appuyant notamment sur les travaux réalisés en matière de participation et de développement.

Pour une politique de reconnaissance

Le programme de rénovation urbaine et les discours qui l'accompagnent lient l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers concernés au développement de la mixité sociale. Celle-ci doit être favorisée soit par l'installation de familles pauvres ou stigmatisées dans des quartiers moins marqués par les processus de ségrégation, soit par l'arrivée de ménages plus favorisés dans les espaces requalifiés. L'objet de notre recherche se centrait sur les parcours et les trajectoires résidentielles des personnes relogées dans le cadre de ces opérations de rénovation urbaine. Par ailleurs le décalage dans le temps entre démolition et reconstruction ne permettait pas d'avoir un regard sur les effets éventuels de l'arrivée

de nouvelles populations pour les habitants des quartiers concernés. Notre recherche permet cependant d'apporter plusieurs éclairages sur certaines hypothèses qui fondent le programme de rénovation urbaine.

Les déplacements de populations induits pas le relogement des personnes dont les logements ont été démolis **ne génèrent pas nécessairement une mixité résidentielle**. En effet, la moitié des ménages relogés restent dans la même zone urbaine sensible et une grande partie de ceux qui partent semblent s'installer dans des contextes sociaux et urbains relativement proches de ceux qu'ils ont quittés. Lorsque les relogements favorisent cette mixité résidentielle, celle-ci **ne conduit pas toujours au développement d'une mixité sociale**. Au contraire, plusieurs ménages interrogés, installés dans des quartiers dont la composition sociale apparaît plus favorisée, disent leur malaise, leur isolement, les tensions suscitées par leur installation. La coprésence de groupes sociaux distincts sur un même lieu paraît au contraire accroître la distance sociale entre ces groupes¹⁵.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine inscrit ces projets dans un objectif global d'amélioration des conditions de vie des populations. Or, rares sont les bâtiments dont la nécessité de démolir s'imposait par le caractère insalubre des logements ou par des critères techniques empêchant leur réhabilitation. De nombreuses personnes enquêtées rappellent la qualité du bâtiment démolé et leur préférence pour une rénovation quand celle-ci n'avait pas été réalisée. Lorsque la qualité des conditions d'habitat est en jeu, ce sont souvent les problèmes de gestion et d'entretien qui sont soulignés. Par ailleurs, l'éloignement du quartier d'origine a pu contribuer à la détérioration des conditions de vie des personnes du fait d'une perte constatée en termes de sociabilité et/ou de proximité des équipements et des services, que ne vient pas toujours compenser une amélioration des conditions de logement. En les privant prématurément de la protection apportée par un environnement maîtrisé, **le déménagement retire des ressources aux ménages les plus fragiles sans apporter de solutions sur le plan de l'emploi, de la santé, de l'éducation**.

D'autres ménages, plus jeunes et dans une situation à l'emploi plus favorable, vivent ce déménagement comme une promotion sociale en cohérence avec une trajectoire sociale ascendante. La dynamique de ces parcours avait conduit une partie importante de ces ménages à envisager, en amont de la démolition, un déménagement dans un logement mieux adapté à leur situation familiale, sociale et économique. Dans ce cadre, certains souhaitaient quitter le quartier. Ce sont ces projets résidentiels que les projets de rénovation urbaine ont utilement débloqués. Ces parcours posent la question de l'offre disponible de logements accessibles pour les catégories modestes et interrogent les conditions d'accès au logement social comme au logement privé. **Les projets de rénovation urbaine restaurent une certaine mobilité mais dans un cadre d'exception qui ne touche pas aux pratiques et aux conditions ordinaires d'attribution des logements**.

Enfin, à l'échelle des territoires, ces analyses tendraient à montrer que les projets de rénovation urbaine peuvent favoriser une paupérisation des quartiers dans lesquels ils sont menés, en gardant captifs les ménages les plus fragiles et en favorisant le départ des moins démunis.

Ces différents constats interrogent chacun l'utilité des projets de rénovation urbaine pour les habitants des quartiers concernés. **La perception de cette inutilité par les personnes interrogées est vécue comme une absence de reconnaissance, elle interroge par là même la place des quartiers populaires dans la ville** et celle des populations modestes dans notre société.

L'analyse compréhensive des processus de relogement montre que c'est la capacité des personnes à être acteur de leur déménagement qui conditionne le sens donné par celles-ci à leurs trajectoires résidentielles. Sur un plan méthodologique, ces résultats soulignent l'impossibilité d'analyser les trajectoires résidentielles indépendamment des perceptions sociales portées par les personnes concernées. Sur le fond, ils rappellent l'absolue nécessité d'associer les habitants aux politiques et aux projets qui les concernent. Les projets de rénovation urbaine ont réellement contribué à améliorer les conditions de vie des populations lorsqu'ils sont venus faciliter leurs projets, en reconnaissant leurs désirs et en confortant leurs ressources.

¹⁵ Jean Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement » in Revue française de sociologie, XI, 1970.

Reconnaître le savoir des habitants, la réalité et la pertinence de leurs intentions, leurs capacités individuelles et collectives à comprendre et à agir sur leur environnement, **nous oblige à penser les politiques publiques et leur mises en œuvre dans un processus d'appui et de soutien, et non de substitution à ces populations.** Cette reconnaissance individuelle et collective des populations devrait irriguer l'ensemble des politiques publiques et fonder les relations de services qui les appuient. Une telle perspective appelle l'ouverture de réels espaces collectifs de débat comme elle est aussi une condition de l'effectivité de la participation qui peut en émerger.

La recherche que nous avons réalisée interroge également la portée des procédures d'exception, dont les projets de rénovation urbaine apparaissent comme un modèle. La restauration d'une mobilité choisie par les personnes nécessite en premier lieu la révision des processus d'attribution et la suppression des discriminations qui les minent. Enfin, mobilité résidentielle et mobilité sociale ne peuvent être découplées ; la politique urbaine doit se déployer en articulation étroite avec une politique d'accompagnement social qui reconnaisse et renforce les capacités d'action individuelles et collectives des populations sur le plan de l'emploi, de l'éducation, de la santé.... Les « lieux » ne se transforment pas sans « les gens »¹⁶.

Christian Harzo (OSL), Nathalie Lauriac (Co-Cité), Catherine Foret, Jennifer Bidet (Univ. Lyon 2)

¹⁶ J. Donzelot, C. Mével, A. Wyvekens, Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France, Paris, éd. du Seuil, 2003.